LE SOMMET SUR LES COMMUNICATIONS

un an après

Bilan des réalisations et état des consensus et des engagements de la Conférence socio-économique sur les communications

un an après

Bilan des réalisations
et état des consensus et des engagements
de la Conférence socio-économique
sur les communications

Ministère des Communications du Québec
Octobre 1994

Québec

LE SOMMET SUR LES COMMUNICATIONS
UN AN APRÈS...

Bilan des réalisations
et état des consensus et engagements
de la Conférence socio-économique
sur les communications
tenue les
4, 5 et 6 octobre 1983

Ministère des Communications du Québec
Octobre 1984

TABLE DES MATIÈRES

Page

Bilan des consensus et engagements (synthèse) 5

Bilan des consensus et engagements (ministère des Communications du Québec) 9

Liste des consensus et engagements (par thèmes) 13

État de réalisation des consensus et engagements ... 19

1 - La production des contenus 21
2 - La fabrication 51
3 - La recherche et le développement 57
4 - Le financement 65
5 - Les ressources humaines 73
6 - Les impacts sociaux 85
7 - L'État et ses partenaires 93

Annexe 107

Bilan des consensus
et engagements
(Synthèse)

Conférence socio-économique
sur les communications
Bilan des consensus et engagements
Synthèse (octobre 1984)

Évaluation(1)	Gouvernement	*	Partenaires	Total	Nos des consensus
Réalisés	15	0	2	17	3, 7, 9, 12, 15, 22, 23, 28, 33, 36, 39, 40, 47, 54, 58, 59, 69
En voie de réalisation (moins de 6 mois)	4	2	3	9	5, 10, 13, 27, 29, 44, 48, 57, 60
En voie de réalisation (plus de 6 mois)	19	2	4	25	1, 2, 4, 6, 11, 14, 18, 19, 20, 21, 25, 31, 32, 35, 38, 41, 42, 43, 46, 50, 51, 55, 63, 64, 66
En suspens	6	0	6	12	16, 24, 26, 30, 34, 49, 52, 53, 56, 65, 67, 68
Non réalisables	2	0	0	2	8, 37
Sous-total	46	4	15	65	
Appui	2	0	2	4	17, 45, 61, 62
TOTAL	48	4	17	69	

* Le gouvernement et ses partenaires sont tous les deux maîtres-d'oeuvre dans la réalisation du consensus.

(1) Dans la présent bilan, un engagement est:

réalisé : lorsque les autorisations ont été obtenues ou l'essentiel des travaux a été fait pour le mettre en oeuvre.

en voie de réalisation : lorsque des démarches, des études, des discussions ou des négociations se poursuivent et qui devront en amener la mise en oeuvre, en moins de 6 mois ou en plus de 6 mois.

en suspens : lorsque sa mise en oeuvre est liée à un autre événement, ou l'engagement fait l'objet d'une réévaluation ou même qu'il ne pourra être réalisé dans le présent contexte.

appui : lorsque le consensus représentait une demande d'appui.

Bilan des consensus
et engagements
(Ministère des Communications du Québec)

Conférence socio-économique
sur les communications
Bilan des consensus et engagements
Ministère des Communications du Québec

Le ministère des Communications du Québec avait été désigné comme maître-d'oeuvre ou co-maître-d'oeuvre pour la réalisation de 33 consensus; voici le bilan en date du 1er octobre 1984.

Consensus réalisés (12)	No
- télévision payante et pornographie	3
- centre serveur québécois	12
- diffusion des documents par la bibliothèque administrative	15
- harmonisation des politiques du MCQ et du MAC	23
- programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication	28
- projets industriels de R & D en communication	33
- politique d'achat-développement en bureautique	36
- révision du PAMEC	39
- répertoire des programmes gouvernementaux	40
- groupe de travail sur la protection de la vie privée	54
- politique de faire-faire en audiovisuel	59
- Forum permanent sur les communications	69

Consensus en voie de réalisation (3) (moins de 6 mois)	
- Logithèque	10
- marché de la distribution sur vidéocassettes	13
- cliniques mobiles de formation	48

Consensus en voie de réalisation (11) (plus de 6 mois)	
- exportation des productions audiovisuelles	1
- qualité des services existants	2
- nouveaux contenus télévisuels	4
- création de banques de données	11
- avantages consentis aux firmes de services informatiques	19

	No
- politique de faire-faire en informatique	21
- développement ordonné des réseaux de télécommunications	25
- centres d'excellence	31
- services aux entreprises de presse	38
- juridiction en téléphonie et écarts tarifaires	63
- le dialogue entre l'industrie de la publicité et le gouvernement	66

Consensus en suspens (4)

- programme conjoint de bourses prioritaires	34
- politique nationale des communications	52
- loi d'accès à l'information et le secteur privé	53
- impôt fédéral des compagnies de téléphone	67

Consensus non réalisable (1)

- effets de l'aide gouvernementale	37

Appuis (2)

- Association de relationnistes et le fichier des fournisseurs	61
- les relationnistes et l'Office des professions	62

Liste des consensus
et engagements
(Par thèmes)

1 - La production des contenus

No

- la télévision et la radio
  - exportation des productions audiovisuelles 1
  - qualité des services existants 2
  - télévision payante et pornographie 3
  - nouveaux contenus télévisuels 4
  - association entre industries du disque et du spectacle 5

- les logiciels
  - recherche et développement en logiciel 6
  - entreprises de téléphone et logiciels d'affaires 7
  - micro-ordinateurs dans les écoles 8
  - investissements de la SODICC en logiciels 9
  - Logithèque 10

- les banques de données
  - création de banques de données 11
  - centre serveur québécois 12

- la diffusion
  - marché de la distribution sur vidéocassettes 13
  - accès aux banques de données via les bibliothèques 14
  - diffusion de documents par la bibliothèque administrative 15
  - diffusion des productions universitaires 16
  - tarifs postaux de la presse hebdomadaire régionale 17
  - les télévisions communautaires et Vidéoway 18

- l'industrie des services informatiques
  - avantages consentis aux firmes de services informatiques 19
  - exportation en informatique 20
  - politique de faire-faire en informatique 21
  - comité de concertation sur l'informatisation des entreprises 22

- autres propositions
  - harmonisation des politiques du MCQ et du MAC 23
  - surveillance des droits de suite 24
  - développement ordonné des réseaux de télécommunications 25
  - représentation du public au Conseil de presse 26

2 - La fabrication — No

- priorité à la fabrication de matériel de communication 27
- programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication 28
- centre de références pour l'industrie de l'électronique 29
- organisation de salons de la sous-traitance par les chambres de commerce 30

3 - La recherche et le développement

- centres d'excellence 31
- dépenses de Bell Canada en R & D 32
- projets industriels de R & D en communication 33
- programme conjoint de bourses prioritaires 34
- participation des femmes en sciences et en ingénierie 35
- politique d'achat - développement en bureautique 36

4 - Le financement

- effets de l'aide gouvernementale 37
- services aux entreprises de presse 38
- révision du PAMEC 39
- répertoire des programmes gouvernementaux 40
- retombées des dépenses gouvernementales en audiovisuel 41

5 - Les ressources humaines

- adéquation entre besoins du marché et programmes de formation 42
- centre de services et de soutien aux collèges 43
- enseignement en théâtre et en arts d'interprétation 44
- information du public par la FIQ 45
- cours de recyclage et emplois d'été en communication 46
- formation en entreprise 47
- cliniques mobiles de formation 48
- mini-programmes de formation de la CREPUQ 49
- programme d'accès à l'égalité pour les femmes 50
- politique globale de l'emploi 51

6 - Les impacts sociaux

No

- politique nationale des communications 52
- loi d'accès à l'information et le secteur privé 53
- groupe de travail sur la protection de la vie privé 54
- système de paiements électroniques 55
- numéro d'urgence universel (911) 56
- normes pour le travail des journalistes 57

7 - L'État et ses partenaires

- Groupe de concertation sur le logiciel 58
- politique de faire-faire en audiovisuel 59
- produits québécois fabriqués hors Québec 60
- Association de relationnistes et le fichier des fournisseurs 61
- les relationnistes et l'Office des professions 62
- juridiction en téléphonie et écarts tarifaires 63
- Conférence sur le statut socio-économique et juridique de l'artiste 64
- statut d'entrepreneur indépendant à l'artiste-interprète 65
- le dialogue entre l'industrie de la publicité et le gouvernement 66
- impôt fédéral des compagnies de téléphone 67
- table de concertation par l'IQC sur les droits à la création 68
- Forum permanent sur les communications 69

État détaillé de réalisation des consensus et engagements

La production des contenus

TITRE: Exportation des productions audio-visuelles. **NO:** 1

OBJET: Faire une priorité de l'exportation des productions audiovisuelles et sonores; que celle-ci se fasse via les entreprises privées de distribution et d'exportation et que la concertation entre les secteurs privé et public s'intensifie.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec (MCQ) et ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: (1)

1- France/Mission Schreiner

- Organisation par le ministère des Communications, en étroite collaboration avec les intéressés, des missions préparatoires à la mission Schreiner, chargée de la mise en route de la télédistribution en France: fin novembre 1983, début et fin janvier 1984.

- Nombreux autres échanges dans le contexte des suites à donner à l'entente de coopération franco-québécoise en matière de télédistribution, signée en juillet 1983 par les ministres responsables des communications, M. Jean-François Bertrand pour le Québec et M. Georges Fillioud pour la France.

- Création de quatre groupes techniques d'échanges entre le ministère des Communications du Québec et autant d'intervenants français dont: Télé-diffusion de France, Direction générale des télécommunications, Institut national de l'audiovisuel et Mission-câble. Les premières rencontres ont eu lieu en septembre 1984, impliquant plusieurs entreprises québécoises.

2- Firme d'exportation spécialisée

Mise sur pied, suite à l'initiative du secteur privé, d'une firme spécialisée dans l'exportation des productions audiovisuelles sur les marchés étrangers de la câblodistribution: TéVécom/Distributions audiovisuelles Inc., qui agit en étroite concertation avec les radiodiffuseurs et les producteurs de films et d'émissions de télévision. Participation financière du ministère des Communications à l'exportation, par TéVécom, de 250 heures d'émissions de télé-

d'exportation et que la concertation entre les secteurs privé et public s'intensifie.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec (MCQ) et ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: (1)

1- <u>France/Mission Schreiner</u>

- Organisation par le ministère des Communications, en étroite collaboration avec les intéressés, des missions préparatoires à la mission Schreiner, chargée de la mise en route de la télédistribution en France: fin novembre 1983, début et fin janvier 1984.

- Nombreux autres échanges dans le contexte des suites à donner à l'entente de coopération franco-québécoise en matière de télédistribution, signée en juillet 1983 par les ministres responsables des communications, M. Jean-François Bertrand pour le Québec et M. Georges Fillioud pour la France.

- Création de quatre groupes techniques d'échanges entre le ministère des Communications du Québec et autant d'intervenants français dont: Télé-diffusion de France, Direction générale des télécommunications, Institut national de l'audiovisuel et Mission-câble. Les premières rencontres ont eu lieu en septembre 1984, impliquant plusieurs entreprises québécoises.

2- <u>Firme d'exportation spécialisée</u>

Mise sur pied, suite à l'initiative du secteur privé, d'une firme spécialisée dans l'exportation des productions audiovisuelles sur les marchés étrangers de la câblodistribution: TéVécom/Distributions audiovisuelles Inc., qui agit en étroite concertation avec les radiodiffuseurs et les producteurs de films et d'émissions de télévision. Participation financière du ministère des Communications à l'exportation, par TéVécom, de 250 heures d'émissions de télévision en France en 1984 et 1985, pour diffusion sur les futurs réseaux de câble en voie d'implantation. Cette contribution du MCQ, de l'ordre de 175 000 $, devrait assurer le démarrage d'une opération qui devrait se rentabiliser rapidement, au fur et à mesure que

(1) A noter que plusieurs démarches visant l'exportation de productions audiovisuelles se font dans le cadre d'échanges concernant tous les aspects de la câblodistribution: expertise-conseil, équipements, etc.

le nombre d'abonnés français à la câblodistribution viendra grossir le bassin potentiel d'acheteurs d'émissions québécoises. Les frais couverts par les fonds du MCQ sont essentiellement ceux du transcodage des émissions, de leur transfert sur cassettes et de leur transport, de façon à permettre aux fournisseurs québécois des émissions de toucher intégralement les redevances françaises.

3- En décembre 1983, réalisation d'une mission commerciale en Belgique, avec des firmes québécoises. Début de négociations visant des échanges d'émissions de télévision.

4- Participation du ministère des Communications, avec plusieurs firmes impliquées dans la câblodistribution au Québec, au Salon international de télévision par câble et par satellite, Eurocast 84, à Bâle en Suisse en mai 1984.

5- Participation du ministère des Communications à l'organisation du colloque franco-québécois sur la culture, tenu à Québec et à Montréal en juin 1984. Plusieurs firmes québécoises intéressées aux exportations des productions audiovisuelles s'y sont jointes.

6- Echanges d'information et réunions de concertation avec le ministère des Affaires culturelles qui offre déjà, par divers mécanismes, de l'aide à l'exportation du film québécois.

COMMENTAIRES: La réalisation de cet engagement s'étendra sur plusieurs années compte tenu des difficultés inhérentes à la pénétration des marchés étrangers. Activité continue au ministère des Communications du Québec.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Bureau du sous-ministre et Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Jean-Guy Prince

DATE: 84-09-24

TITRE: Qualité des services existants **NO: 2**

OBJET: Augmenter la qualité des services existants d'abord, plutôt que de donner suite maintenant à la création d'une 4e chaîne de télévision francophone.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications (MCQ)

ÉTAT DE RÉALISATION:

A) A la suite de la décision du gouvernement fédéral de procéder à la création de la nouvelle chaîne, le MCQ a analysé le rapport Cégir et entrepris des consultations avec des représentants des médias, des annonceurs et des publicitaires sur le modèle de TV qui serait le plus susceptible de contrer les transferts d'écoute.

B) Un groupe technique a été formé entre représentants du MCQ et de Radio-Québec pour étudier les avenues de développement de cette télévision. Bien qu'il ne soit question ni de privatiser Radio-Québec ni d'éliminer son mandat éducatif et culturel, une collaboration plus grande entre le secteur privé et la télévision québécoise est envisagée.

C) Face à l'avènement de canaux spécialisés au Québec, le MCQ a préparé un document où il explique sa position sur le sujet (Voir consensus No 4).

D) Lors de la rencontre entre le ministre québécois des Communications, M. Bertrand, et son homologue fédéral, M. Masse le 25 septembre 1984, un groupe conjoint dirigé par les deux sous-ministres respectifs fut mandaté pour examiner, entre autres choses, la situation de la télévision francophone au pays. L'accroissement de la qualité et de la quantité des services français constitue la base des préoccupations de MM. Bertrand et Masse.

E) Pour ce qui est des régions mal desservies, le MCQ procède à un inventaire des techniques les plus efficaces pour améliorer les services dans ces régions. Il considère aussi la possibilité de procéder à des expériences-pilotes.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Hélène Cantin et Christine Eddie.

DATE: 84-10-01

TITRE: Télévision payante et pornographie. **NO:** 3

OBJET: Que tout investissement gouvernemental dans la télévision payante garantisse l'exclusion de contenus pornographiques dans sa programmation.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Affaires culturelles et ministère des Communications.

ÉTAT DE RÉALISATION: Au moment de la fusion des compagnies de télévision payante TVEC et Premier Choix, une partie importante du refinancement a été effectuée par la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC). La convention signée incluait un article (No 11) qui se lit comme suit:

"La programmation n'inclura aucun élément pornographique".

Le consensus est donc réalisé.

SOURCE: Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Marcel Boily

DATE: 84-09-25

TITRE: Nouveaux contenus télévisuels (Canaux spécialisés) **NO:** 4

OBJET: La création d'un groupe de travail pour examiner la question de la production et de l'acquisition de nouveaux contenus télévisuels.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications (MCQ) et ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: Compte tenu de la rapidité des développements survenus dans le dossier des canaux spécialisés depuis une année, le ministère des Communications a choisi, au lieu de la formule de la création d'un groupe de travail, d'intensifier ses échanges avec tous les intervenants impliqués: câblodistributeurs, producteurs indépendants, télédiffuseurs, requérants de licences au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), etc. Le ministère entend soumettre ses commentaires au CRTC sur l'ensemble de la question des canaux spécialisés au cours d'octobre 1984.

Dans son ensemble, la position du MCQ reprend celle relative à l'ensemble des services de télévision et vise d'abord le développement des services existants plutôt que la mise en place de nouvelles structures (Voir consensus No 2). Une exception est cependant prévue dans le cas de la programmation destinée aux enfants, qui pourrait devoir nécessiter la création d'un canal spécialisé à leur intention à cause des conditions particulières rencontrées dans ce secteur (publicité interdite, transferts d'écoute, ...).

Pour sa part, le ministère des Affaires culturelles a mis sur pied un comité de travail, qui a déposé son rapport à l'été 1984, sur les orientations dans les secteurs du disque, de la chanson et du spectacle.

Lors de la rencontre entre le ministre québécois des Communications, M. Bertrand, et son homologue fédéral, M. Masse le 25 septembre 1984, un groupe conjoint dirigé par les deux sous-ministres respectifs fut mandaté pour examiner, entre autres choses, la situation de la télévision francophone au pays. L'accroissement de la qualité et de la quantité des services français constitue la base des préoccupations de MM. Bertrand et Masse.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

TITRE: Nouveaux contenus télévisuels (Canaux spécialisés) **NO: 4**

OBJET: La création d'un groupe de travail pour examiner la question de la production et de l'acquisition de nouveaux contenus télévisuels.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications (MCQ) et ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: Compte tenu de la rapidité des développements survenus dans le dossier des canaux spécialisés depuis une année, le ministère des Communications a choisi, au lieu de la formule de la création d'un groupe de travail, d'intensifier ses échanges avec tous les intervenants impliqués: câblodistributeurs, producteurs indépendants, télédiffuseurs, requérants de licences au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), etc. Le ministère entend soumettre ses commentaires au CRTC sur l'ensemble de la question des canaux spécialisés au cours d'octobre 1984.

Dans son ensemble, la position du MCQ reprend celle relative à l'ensemble des services de télévision et vise d'abord le développement des services existants plutôt que la mise en place de nouvelles structures (Voir consensus No 2). Une exception est cependant prévue dans le cas de la programmation destinée aux enfants, qui pourrait devoir nécessiter la création d'un canal spécialisé à leur intention à cause des conditions particulières rencontrées dans ce secteur (publicité interdite, transferts d'écoute, ...).

Pour sa part, le ministère des Affaires culturelles a mis sur pied un comité de travail, qui a déposé son rapport à l'été 1984, sur les orientations dans les secteurs du disque, de la chanson et du spectacle.

Lors de la rencontre entre le ministre québécois des Communications, M. Bertrand, et son homologue fédéral, M. Masse le 25 septembre 1984, un groupe conjoint dirigé par les deux sous-ministres respectifs fut mandaté pour examiner, entre autres choses, la situation de la télévision francophone au pays. L'accroissement de la qualité et de la

tion et de l'acquisition de nouveaux contenus télévisuels.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications (MCQ) et ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: Compte tenu de la rapidité des développements survenus dans le dossier des canaux spécialisés depuis une année, le ministère des Communications a choisi, au lieu de la formule de la création d'un groupe de travail, d'intensifier ses échanges avec tous les intervenants impliqués: câblodistributeurs, producteurs indépendants, télédiffuseurs, requérants de licences au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), etc. Le ministère entend soumettre ses commentaires au CRTC sur l'ensemble de la question des canaux spécialisés au cours d'octobre 1984.

Dans son ensemble, la position du MCQ reprend celle relative à l'ensemble des services de télévision et vise d'abord le développement des services existants plutôt que la mise en place de nouvelles structures (Voir consensus No 2). Une exception est cependant prévue dans le cas de la programmation destinée aux enfants, qui pourrait devoir nécessiter la création d'un canal spécialisé à leur intention à cause des conditions particulières rencontrées dans ce secteur (publicité interdite, transferts d'écoute, ...).

Pour sa part, le ministère des Affaires culturelles a mis sur pied un comité de travail, qui a déposé son rapport à l'été 1984, sur les orientations dans les secteurs du disque, de la chanson et du spectacle.

Lors de la rencontre entre le ministre québécois des Communications, M. Bertrand, et son homologue fédéral, M. Masse le 25 septembre 1984, un groupe conjoint dirigé par les deux sous-ministres respectifs fut mandaté pour examiner, entre autres choses, la situation de la télévision francophone au pays. L'accroissement de la qualité et de la quantité des services français constitue la base des préoccupations de MM. Bertrand et Masse.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Jean-Guy Prince

DATE: 84-10-01

TITRE: Association entre industries du disque et du spectacle **NO:** 5

OBJET: Que les industries du disque, du spectacle et de la radio s'associent afin d'assurer la production de disques de qualité et en quantité suffisante.

MAITRE D'OEUVRE: Association canadienne de la radiotélévision de langue française (ACRTF) et l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois.

ÉTAT DE RÉALISATION: L'ACRTF compte relancer le dossier au cours des prochains mois.

SOURCE: Jean Normandeau, directeur-général de l'ACRTF.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Hélène Cantin

DATE: 84-09-24

TITRE: La recherche et développement en logiciel **NO:** 6

OBJET: Privilégier le domaine du logiciel au cours des prochaines années dans les politiques de recherche et développement.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de la Science et de la Technologie (MST).

ÉTAT DE RÉALISATION: Le MST qui est responsable de la coordination des politiques de recherche et développement prépare actuellement un plan d'action dans le but de favoriser la recherche et développement en matière de logiciels; ce travail s'effectuera avec la collaboration des ministères concernés: soit des Communications (MCQ), et de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT). Ce plan devrait être finalisé pour le mois de mars 1985.

De plus on peut signaler que le programme d'aide à la recherche appliquée en communications mis de l'avant par le ministère des Communications du Québec (Consensus No 33) a fait du domaine de l'informatique/logiciel une des trois (3) priorités de ce programme. Avec comme résultat que la quasi-totalité des demandes d'aide portent sur les logiciels. La Société de développement des industries de la culture et des communications joue aussi un rôle important dans le domaine du logiciel au Québec (Voir consensus No 10).

SOURCE: Alain de Condé du MST et Jacques Pigeon du MCQ.

COMMENTAIRES: On peut souligner que les ministères québécois des Communications et de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et le ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale et le Conseil de l'industrie électronique du Québec ont convenu de faire produire une étude sur l'industrie du logiciel au Québec qui abordera entre autres la question de la recherche et développement. Elle devrait être finalisée en début de 1985.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-14

TITRE: Entreprises de téléphone et logiciels d'affaires. **NO:** 7

OBJET: Permettre aux entreprises de téléphone de se livrer à la production et à la mise en marché des logiciels d'affaires, si elles procèdent par une filiale, et que soit garantie l'absence d'interfinancement entre les services concurrentiels et monopolistiques.

MAITRE D'OEUVRE: Compagnies de téléphone.

ÉTAT DE RÉALISATION: Rien de spécial n'a été fait dans ce dossier.

COMMENTAIRES: Ce consensus ne commande aucun travail particulier de la part du ministère des Communications. Il s'agissait d'une demande des représentants des compagnies de téléphone qui a reçu une réponse favorable avec certaines conditions (filiale et absence d'interfinancement).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Gilles Turcotte.

DATE: 84-09-21

TITRE: Micro-ordinateurs dans les écoles. **NO:** 8

OBJET: Que le gouvernement consulte les éditeurs de logiciels sur l'introduction de micro-ordinateurs dans les écoles.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et le ministère de la Science et de la Technologie (MST).

ÉTAT DE RÉALISATION: Pour ce qui concerne l'introduction du matériel, le ministère des Communications du Québec (MCQ) n'est pas intervenu dans le dossier. Par contre, pour le logiciel et plus particulièrement les didacticiels, une rencontre quadripartite (MEQ - MST - MCQ et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme) a été tenue, rencontre au cours de laquelle les différents intervenants ont décrit leurs politiques concernant le développement de didacticiels. Cette première rencontre a servi à débrousailler le sujet et une seconde rencontre est prévue pour le début novembre.

SOURCE: Élie Fortin (ministère de l'Éducation).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Serge Lavallée.

DATE: 84-09-24

TITRE: Investissements de la SODICC en logiciels **NO:** 9

OBJET: Que la SODICC investisse dans la création et le développement des logiciels originaux québéçois. L'adaptation et la traduction de logiciels étrangers seront considérées selon leur valeur ajoutée.

MAITRE D'OEUVRE: Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC).

ÉTAT DE RÉALISATION: C'est au printemps de l'année 1982 que la SODICC a vu son mandat s'élargir pour couvrir entre autres le secteur des services informatiques (logiciels, banques de données, génie-conseil et nouveaux services). Depuis lors, la Société est intervenue à plusieurs reprises auprès des entreprises de ce secteur: dix (10) fois pour des engagements budgétaires atteignant presque 1,5 millions de $ (au 1er mars 1984). A ce qui précède, on peut ajouter que la SODICC a identifié le logiciel comme une de ses cinq (5) priorités pour 1984-85. Elle prévoit affecter 2,0 millions de $ à cette priorité pour un budget de 3,3 millions de $ pour l'ensemble des priorités. La Société entend entre autres, appuyer le développement de progiciels industriels dans les secteurs névralgiques de l'économie québéçoise et aussi des didacticiels.

COMMENTAIRES: Le consensus est maintenant réalisé.

SOURCE: "Plan de développement 1984-85 de la Société de développement des industries de la culture et des communications" paru en mars 1984.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-18

TITRE: Logithèque. **NO:** 10

OBJET: La mise sur pied d'une logithèque (centre du logiciel) cumulant notamment les fonctions de documentation et de vulgarisation sur les logiciels et pouvant aussi servir de point d'appui pour un périodique portant sur le sujet.

MAITRE D'OEUVRE: Le ministère des Communications du Québec (MCQ), l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'industrie du logiciel.

ÉTAT DE RÉALISATION: Ce projet lancé lors de la Conférence sur les communications a donné lieu à plusieurs rencontres entre représentants du MCQ et l'UQAM mais il n'a pas encore été concrétisé. Comme il s'agit d'une initiative intéressant plusieurs groupes ou organismes, de nombreux contacts ont été établis dans le cheminement de ce dossier dont: ministère de l'Éducation du Québec, INRS-Éducation, le Marché international du logiciel de Montréal, le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail et même la Médiathèque de Belgique. Cette multiplicité d'intérêts a compliqué la tâche d'opérationaliser le projet.

L'Université a procédé à une évaluation, du concept de Logithèque et de son coût de fonctionnement et a proposé un mode d'organisation du Centre. Ce document revisé en août suite aux rencontres MCQ/UQAM, servira de base pour la phase ultime des négociations. Les principaux problèmes qui demeurent à l'heure actuelle portent sur le financement de la Logithèque et sur sa structure administrative.

COMMENTAIRES: Ce dossier demeure très actif au MCQ. Le Forum des communications pourrait être tout désigné pour discuter de ce projet.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-19

TITRE: Création de banques de données. **NO:** 11

OBJET: Que le gouvernement joue un rôle de promotion et même d'assistance financière dans la création de banques de données. Qu'à cet effet, des mécanismes de coordination et de sélection soient institués.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec (MCQ) et ministère de la Science et de la Technologie (MST).

ÉTAT DE RÉALISATION: Au MCQ, l'ébauche d'un plan de développement de l'industrie de l'information électronique a été déposé auprès du comité de développement des banques de données (comité interne au MCQ); les travaux de ce comité devraient reprendre dans les mois qui viennent. Sur le plan financier, la conception de banques de données est l'un des secteurs privilégiés par le programme d'aide à la recherche appliquée en communication (voir consensus no 33). Quelques projets sont déjà à l'étude dans ce cadre.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Serge Lavallée.

DATE: 84-09-24

TITRE: Centre serveur québécois. **NO:** 12

OBJET: Reconnaître le besoin de créer un centre serveur national au Québec et évaluer l'hypothèse d'en confier la réalisation à l'entreprise privée.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications et ministère de la Science et de la Technologie.

ÉTAT DE RÉALISATION: Le Conseil des ministres a autorisé le 14 mars 1984 la dissolution du centre québécois de banques d'information scientifique et technique Informatech, et la création d'un nouveau serveur québécois, à la suite d'un mémoire présenté conjointement par les ministres des Communications et de la Science et de la Technologie. Lors de la conférence de presse du 18 mai 1984, le ministre des Communications a rendu publique la signature d'une convention faisant d'IST-Informathèque Inc. le serveur québécois de banques de données. Le ministère s'est engagé à identifier un potentiel de revenus annuels de 3M $ par année et a consenti au serveur une garantie d'utilisation minimale de ses services, à titre d'utilisateur et de producteur de banques, pour une valeur annuelle de 1M $. Le serveur est maintenant opérationnel, et diffuse depuis juillet les banques autrefois disponibles chez Informatech.

COMMENTAIRES: Il reste à transférer au cours des 2 prochaines années, chez IST-Informathèque Inc. les banques gouvernementales d'intérêt public, compte tenu que le gouvernement a confié au serveur l'exclusivité de la diffusion publique de ses banques de données.

SOURCE: Divers mémoires, décisions et contrats.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Bureau central de l'informatique, Direction générale de la coordination interministérielle.

PAR: Françine Thomas

DATE: 84-09-24

TITRE: Marché de la distribution sur vidéocassettes **NO:** 13

OBJET: Stimuler le marché de la distribution sur vidéocassettes, en concertation avec tous les partenaires impliqués qui devront examiner les garanties relatives aux contenus qui pourraient s'appliquer dans ce secteur.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Affaires culturelles et ministère des Communications.

ÉTAT DE RÉALISATION: Une recherche est en cours sur l'industrie de la vidéocassette (structure de l'industrie, l'offre, la disbribution et la consommation), elle est réalisée par la firme Jolicoeur, Ranccurt & Associés.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias

PAR: Hélène Cantin

DATE: 84-09-24

TITRE:	Accès aux banques de données via les bibliothèques.	**NO:** 14
OBJET:	Que les bibliothèques publiques facilitent l'accès généralisé aux banques de données.	
MAITRE D'OEUVRE:	Ministère des Affaires culturelles (MAC).	
ÉTAT DE RÉALISATION:	Dans une première étape, la création d'un centre serveur national (consensus no 12) était une condition préalable à la réalisation de ce consensus. Maintenant que cela est réalisé, la seconde étape consisterait à favoriser l'accès au serveur pour les bibliothèques.	
RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ:	Direction du développement des politiques en télécommunications.	
PAR:	Serge Lavallée.	
DATE:	84-09-24	

TITRE: Diffusion de documents par la bibliothèque administrative. **NO:** 15

OBJET: Réaliser une étude de faisabilité dans une perspective d'autofinancement quant à la diffusion possible par la bibliothèque administrative du MCQ des documents non publiés du gouvernement.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec.

ÉTAT DE RÉALISATION: Un groupe de travail a été formé pour étudier la question. Sous la présidence de la directrice de la Bibliothèque administrative, il regroupait des représentants de différents milieux concernés dont l'Association des sciences et techniques de la documentation, le ministère des Affaires sociales, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec...

Les travaux de ce groupe de travail ont donné lieu à un mémoire qui a été acheminé aux autorités du MCQ qui verront à y donner suite.

SOURCE: Monique Charbonneau, directrice de la Bibliothèque administrative et responsable du groupe de travail.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction générale des publications gouvernementales - Bibliothèque administrative.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-20

TITRE: Diffusion des productions universitaires **NO: 16**

OBJET: Faciliter une meilleure diffusion par les réseaux de communication, des productions audiovisuelles et informatiques des universités.

MAITRE D'OEUVRE: Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

ÉTAT DE RÉALISATION:

1) Formation d'un groupe de travail interuniversitaire qui a entrepris des consultations en mars/avril 1984, entre autre auprès des médias communautaires, sur la question de la diffusion des productions audiovisuelles universitaires. Le groupe a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment d'intérêt chez les intervenants consultés pour qu'on songe à mettre en place des mécanismes nationaux de distribution aux diffuseurs. Les milieux universitaires poursuivront donc leurs efforts sur une base locale et régionale, en développant des mécanismes "ad hoc" avec les diffuseurs de leurs milieux respectifs.

2) En ce qui a trait aux productions informatiques - les logiciels, - cette question a été resoumise à la discussion des divers intéressés, par le biais des tables sectorielles de concertation du ministère de la Science et de la Technologie qui se tiennent présentement.

SOURCE: M. Philippe Bernard, CREPUQ

COMMENTAIRES: La CREPUQ a donné suite à son engagement. Il est possible que la CREPUQ fasse appel au Forum permanent des communications pour l'aider à dresser l'inventaire des médias intéressés aux productions universitaires, dans chaque région du Québec.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Jean-Guy Prince

DATE: 84-09-24

TITRE: Tarifs postaux de la presse hebdomadaire régionale. **NO:** 17

OBJET: Que le MCQ appuie la presse hebdomadaire régionale dans sa campagne auprès de la Société canadienne des postes afin d'obtenir certaines modifications des tarifs.

MAITRE D'OEUVRE: Association des hebdos régionaux.

ETAT DE REALISATION: L'Association des hebdos régionaux a entrepris diverses démarches auprès des administrateurs de la Société canadienne des postes ainsi qu'auprès du ministre responsable.

Ces démarches ont surtout porté sur le dossier média poste (distribution de circulaires par la Société canadienne des postes) qui, à cause de son importance, a monopolisé les énergies de l'Association. Celui des tarifs postaux (avoir les mêmes tarifs pour les gratuits que pour les vendus) n'a donc pas progressé.

Les offres d'aide du ministère des communications (MCQ) à l'Association pour préparer et faciliter ses démarches n'ont pas eu de suite parce que les éditeurs ont préféré ne pas s'en prévaloir pour le moment.

COMMENTAIRES: Le ministère maintient son offre de collaboration avec l'Association. Le changement de gouvernement au niveau fédéral pourrait amener un déblocage des dossiers précités (et possiblement une acceptation de l'offre de collaboration du MCQ).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias

PAR: Claude Edgar Dalphond

DATE: 84-09-21

TITRE: Télévision communautaire et Vidéoway **NO: 18**

OBJET: Que les télévisions communautaires aient accès à Vidacom lorsque celui-ci sera opérationnel.

MAITRE D'OEUVRE: Câblodistributeurs.

ÉTAT DE RÉALISATION: Ce consensus n'a pas encore eu de suite, étant donné que les premières unités de Vidéoway (nouveau nom du système Vidacom) ne seront disponibles aux abonnés de la câblodistribution - en l'occurence ceux de Vidéotron, - qu'à compter de mai 1985.

COMMENTAIRES: A revérifier d'ici un an.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Jean-Guy Prince

DATE: 84-09-24

TITRE: Avantages consentis aux firmes de services informatiques. **NO**: 19

OBJET: Que les firmes de services informatiques profitent des mêmes avantages qui sont consentis aux entreprises manufacturières dans les sources de financement.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec (MCQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: Considérant la nature essentiellement différente des besoins de financement des entreprises de services informatiques versus les entreprises manufacturières (financement à la recherche et développement versus financement à la production), le travail a plutôt porté sur la définition de nouveaux programmes plutôt que sur l'admissibilité aux anciens programmes destinés aux entreprises manufacturières. Ainsi la Société de développement industriel a mis de l'avant deux programmes: aide à la recherche et innovation au Québec et aide à l'industrie électronique; la Société de développement des industries de la culture et des communications (voir consensus no 9), s'est intéressée également de près aux entreprises de logiciel. Le MCQ pour sa part, a conçu le programme d'aide à la recherche appliquée en communication qui laisse une grande place à la conception de logiciels et de banque de données (consensus no 33). Enfin le ministère de la Science et de la Technologie jusqu'à maintenant, dans le cadre de programmes non normés (ad hoc), s'est intéressé aux firmes de services informatiques.

COMMENTAIRES: La majorité des programmes mentionnés ci-haut s'adresse à la recherche et développement et à la recherche appliquée. Très peu de programmes s'adressent à la commercialisation des produits des firmes de services informatiques.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Serge Lavallée.

DATE: 84-09-24

TITRE: Exportation en informatique. **NO:** 20

OBJET: Favoriser une politique d'exportation des produits et de la technologie informatiques.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère du Commerce Extérieur (MCE).

ÉTAT DE RÉALISATION: L'exportation des produits informatiques représente une priorité pour le MCE. Au ministère des Communications, les efforts ont plutôt porté sur le développement de produits et de technologies informatiques, plutôt que sur la prospection des marchés et l'aide financière ou technique à l'exportation.

COMMENTAIRES: L'un des instruments les plus appropriés pour travailler à la réalisation de ce consensus demeure l'Agence de commercialisation des logiciels. Cette initiative n'a cependant pas été relancée depuis le Sommet. Une alternative intéressante à développer a vue le jour récemment par une offre de collaboration du Marché international du logiciel de Montréal (MIM). On nous a en effet offert la collaboration des représentants du MIM disseminés à travers le monde.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Serge Lavallée.

DATE: 84-09-21

TITRE: Politique de faire-faire en informatique. **NO:** 21

OBJET: Que le gouvernement adopte une politique de fair-faire en informatique, tout en tenant compte des ressouces humaines du secteur public.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec.

ÉTAT DE RÉALISATION: Le ministère des Communications a entrepris des discussions présentement officieuses mais bientôt officielles avec l'Association canadienne des entreprises de services en informatique, cette association regroupe les principales entreprises concernées par la politique de faire-faire en informatique. Ces discussions visent à clarifier les objectifs de la politique et à définir les règles de base sur la façon de procéder.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Bureau central de l'informatique - Direction générale de la coordination interministérielle.

PAR: Paul Lessard.

DATE: 84-09-24

TITRE: Comité de concertation sur l'informatisation des entreprises. **NO: 22**

OBJET: La formation d'un comité mixte de concertation État-industrie en vue de l'informatisation des entreprises; ce comité pourrait se greffer aux tables mises sur pied dans le cadre de la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de la Science et de la Technologie (MST).

ÉTAT DE RÉALISATION: En ce qui concerne le Ministère des Communications du Québec, un des partenaires à ce consensus, un programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication (500 000$) est entré en vigueur en juin 1984. Quant au MST, la Commission 2 (L'informatisation des entreprises et des administrations publiques) de la Conférence sur l'électronique et l'informatique, a produit un rapport intérimaire en mai 1984; celui-ci fut relancé en septembre 1984. Enfin, un rapport final doit paraître à la fin 1984.

SOURCE: Michèle Guay (MCQ) - Participante aux travaux de la Commission 2.

COMMENTAIRES: Le consensus est réalisé sur la formation d'un comité mixte par l'existence de la Commission 2. Il faudra attendre la version finale du rapport prévue vers la fin décembre 1984, lequel devra faire les recommandations appropriées.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des programmes.

PAR: Gilles Larochelle

DATE: 84-09-18

TITRE:	Harmonisation des politiques gouvernementales	**NO:** 23
OBJET:	Que les politiques du ministère des Communications et du ministère des Affaires culturelles soient harmonisées.	
MAITRE D'OEUVRE:	Ministère des Communications et ministère des Affaires culturelles	
ÉTAT DE RÉALISATION:	Un comité réunissant des représentants des deux ministères a été mis sur pied en décembre 1983. Des réunions à divers niveaux ont lieu régulièrement entre les deux ministères.	
SOURCE:	Ginette Massé, ministère des Affaires culturelles.	
COMMENTAIRES:	Cet engagement, qui ne représente d'ailleurs aucune difficulté particulière, doit être considéré comme réalisé.	
RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ:	Direction générale des politiques	
PAR:	Jean-Guy Prince	
DATE:	84-09-24	

TITRE: Surveillance des droits de suite. **NO: 24**

OBJET: Que le Gouvernement joue un rôle de surveillance des droits de suite des artistes-interprètes.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: Divers mémoires ont été préparés pour traiter de façon globale des différents aspects du droit d'auteur et ont été transmis aux diverses instances pour décision (en particulier au Comité ministériel permanent du développement culturel (CMPDC)).

De plus, le MAC a récemment soumis un mémoire au Conseil des ministres en vue d'obtenir son approbation pour organiser la Conférence sur le statut socio-économique et juridique de l'artiste. Dans ce mémoire, on propose une conférence qui comprendrait deux phases:
- une première pour établir un état de situation;
- une seconde pour valider les engagements pris.

Le MAC étudie le livre blanc préparé par le Gouvernement fédéral sur la révision de la loi sur le droit d'auteur.

COMMENTAIRES: Voir le consensus no 64 (Conférence sur le statut de l'artiste).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques et des médias.

PAR: Louis Leclerc

DATE: 84-09-18

TITRE: Développement ordonné des réseaux de télécommunications. **NO:** 25

OBJET: Que dans sa politique des communications, le MCQ s'assure du développement ordonné des réseaux de télécommunications.

MAITRE D'OEUVRE: Le ministère des Communications du Québec (MCQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: Le MCQ est continuellement préoccupé par cette dimension de son mandat lors de ses prises de position soit devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ou la Régie des services publics. Ce dossier de même que celui de la déréglementation ont été évoqués lors de la rencontre entre le ministre québécois des Communications, M. Bertrand et son homologue fédéral, M. Masse. Ils ont convenu d'en rediscuter prochainement.

COMMENTAIRES: Ce consensus va tellement de soi qu'il constitue un des mandats du MCQ. Voir aussi consensus no 52 - Politique nationale des communications.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction générale du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Gilles Turcotte.

DATE: 84-09-21

TITRE: Représentation du public au Conseil de presse. **NO:** 26

OBJET: Que le Conseil de presse du Québec assure la meilleure représentation possible du public en son sein, sans pour autant prévoir une augmentation de ses pouvoirs.

MAITRE D'OEUVRE: Conseil de presse.

ÉTAT DE RÉALISATION: Le Conseil de presse n'a pas donné suite à ce consensus pour les raisons suivantes:

- Il manque d'argent pour financer sa réalisation;
- Avec 19 personnes siégant au Conseil, son fonctionnement est déjà passablement lourd;
- L'augmentation du nombre de ses membres ne va pas augmenter radicalement la qualité de son action.

Le Conseil, par contre, a procédé à un appel public de candidatures pour combler les postes des représentants du public. Cette démarche s'accorde bien à l'objectif d'une plus grande ouverture du Conseil aux usagers des médias.

COMMENTAIRES: Le récent congrès du Conseil a amené la création d'une nouvelle catégorie de membres soit les membres-associés. Ces postes seront occupés par des entreprises qui ne sont pas membres d'associations représentées au Conseil de presse.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias

PAR: Claude Edgar Dalphond

DATE: 84-09-21

La fabrication

TITRE: Priorité à la fabrication de matériel de communication. **NO:** 27

OBJET: Que le gouvernement fasse un secteur prioritaire de la fabrication de matériel de communication avec adoption d'un plan d'action.

MAITRE D'OEUVRE: Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT).

ÉTAT DE RÉALISATION: Le MICT, en plus de ses interventions continues sur le secteur, prépare pour la fin de l'année en cours, une politique de développement de l'industrie de l'électronique (donc incluant la fabrication de matériel de communication). Cette politique s'appuiera sur les travaux de la Commission I (Expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel) de la Conférence sur l'électronique et l'informatique et elle tiendra compte des résultats de la première année de politique d'achat-développement en bureautique (Consensus no 36). Elle verra notamment à favoriser la recherche et développement au Québec.

COMMENTAIRES: Par sa portée, cette politique englobera le consensus no 60: produits québécois fabriqués hors Québec.

SOURCE: Marcel Ruel du MICT.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-15

TITRE: Programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication. **NO:** 28

OBJET: Que soit mis sur pied un programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication, les modalités devant être définies entre les intéressés.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications.

ÉTAT DE RÉALISATION: Le programme d'aide est maintenant une réalité avec un budget disponible de 500,000$.

Le programme a été rendu public au mois de juin 1984. En date du 24 septembre 1984, 37 projets ont été reçus par le ministère des Communications et deux d'entre eux ont déjà reçu une recommandation positive.

COMMENTAIRES: La demande dépasse l'offre et le consensus est considéré comme réalisé.

A cette étape, plusieurs entreprises se sont prévalues du volet expertise-conseil ce qui implique une plus forte demande pour l'acquisition d'équipements et de logiciels en 1985. Des sommes additionnelles seront nécessaires.

RESPONSABILITE DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des programmes.

PAR: Louis Pelletier

DATE: 84-09-25

TITRE: Centre de références pour l'industrie de l'électronique. **NO:** 29

OBJET: Former un groupe de travail pour étudier la création d'un centre de références pour l'industrie de l'électronique. S'assurer entre autres la collaboration du CRIQ. Le CIEQ a manifesté le souhait que le centre soit en fonction dès janvier 1984.

MAITRE D'OEUVRE: Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec (CIEQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: Un contact avec le Centre de recherche industrielle du Québec a été établi dès le début par le CIEQ. Par la suite, le Conseil a travaillé à une étude décrivant le projet; ce document devait être acheminé au Conseil d'administration de l'organisme pour approbation. Sur la question du financement, le Conseil espérait que des clarifications récentes du Programme de développement industriel et régional (du ministère de l'Expansion industrielle et régionale) rendraient un tel centre éligible à une subvention couvrant une bonne partie des coûts. Une fois ce projet approuvé par le conseil d'administration du CIEQ, il devrait être transmis aux ministères et/ou organismes aptes à en aider la concrétisation.

On a exploré la possibilité d'arrimer ce projet de Centre de références avec celui d'une Logithèque (consensus no 10).

SOURCE: Nycol Pageau-Goyette, directrice générale et secrétaire du CIEQ.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction générale du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-19

TITRE: Organisation de salons de la sous-traitance par les Chambres de commerce. **NO: 30**

OBJET: Que les Chambres de commerce organisent périodiquement des salons de la sous-traitance, en vue de favoriser le développement des entreprises et de faciliter la conclusion de marchés.

MAITRE D'OEUVRE: Chambre de commerce de la province de Québec (CCPQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: La Chambre de commerce de la province de Québec a sélectionné quelques Chambres de commerce affiliées de la région de Montréal pour évaluer la pertinence de tenir des salons de sous- traitance dans le domaine des industries de communications.

Déjà trois chambres de commerce de la région de Montréal se sont montrées intéressées à ce dossier sans toutefois parvenir à des réalisations concrètes. Au Sommet des communications de 1983, la proposition avait été faite par Northern Télécom, mais peu d'industries semblaient prêtes pour une action concrète.

La Chambre de commerce de la province de Québec veut actualiser le dossier dans les prochaines semaines afin d'arriver à des résultats concrets.

COMMENTAIRES: Le CCPQ trouve le dossier intéressant et pense pouvoir communiquer au MCQ des projets plus concrets dans les prochains mois.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Marcel Boily.

DATE: 84-09-21

La recherche et le développement

TITRE: Centres d'excellence **NO:** 31

OBJET: Exploiter au maximum les centres d'excellence et/ou les centres de recherche existants avant d'en créer de nouveaux. A cette fin, un groupe de travail associant tous les partenaires intéressés devra reconnaître les lieux de la recherche, dresser un inventaire des ressources scientifiques et techniques de même qu'un bilan des activités de recherche tant sur les technologies que sur leurs impacts sociaux. Ce groupe de travail verrait à déterminer la meilleure formule pour coordonner, accentuer les recherches sur les impacts sociaux des technologies, (le principe d'un institut des communications étant accepté)

MAITRE D'OEUVRE: Ministères des Communications (MCQ), de la Science et de la Technologie (MST), de l'Éducation et des Affaires culturelles.

ÉTAT DE RÉALISATION:

- A la suite du mémoire de M. Gilbert Paquette, ministre de la Science et de la Technologie en novembre 1983, le MCQ a collaboré avec le MST à l'implantation de deux centres d'excellence, soit ceux de bureautique et ressources humaines et de technologies télématiques. Ces centres doivent être incorporés selon la Loi 19 du MST en octobre 1984.

- Il n'y a pas eu de "groupe de travail" formel sur le sujet (il y a déjà plusieurs groupes). Cependant, la Conférence sur l'électronique et l'informatique en tient lieu via sa commission 1 et la commission 3 notamment.

- L'inventaire des ressources techniques et scientifiques est partiellement complété et devra se poursuivre.

- L'Institut des communications n'a pas vu le jour comme tel. Un projet cependant, celui du Centre interuniversitaire de recherche en communication du Québec paraissait susceptible de polariser les forces des quatre universités montréalaises et de constituer un ancrage à l'Institut. Le projet a connu un premier faux départ à la suite de la tentative ratée de subvention du secrétariat d'État du Canada à certains centres.

- Le projet doit connaître une relance et mérite d'être suivi.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction de la recherche.

PAR: Michèle Guay

DATE: 84-09-12

TITRE: Dépenses de Bell Canada en R & D. **NO:** 32

OBJET: Que Bell Canada s'engage à augmenter son effort de recherche et développement au Québec de 35 % au cours des prochaines années moyennant certaines conditions (augmentation du nombre de diplômés dans les sciences des communications, modifications à la loi 101 et à la fiscalité).

MAITRE D'OEUVRE: Bell Canada.

ÉTAT DE RÉALISATION: Si on se fie au nombre d'emplois, le Groupe Bell a accru sa présence au Québec en termes de R & D de 17,8 % d'avril 1983 à avril 1984. En effet, selon les données fournies par la compagnie, le nombre d'employés occupés à des activités de R & D serait passé respectivement de 667 à 786.

COMMENTAIRES: En termes monétaires, la croissance des dépenses de R & D du Groupe pour la même période s'établit à 26 %. Nous n'avons pas cette donnée pour le Québec seulement.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Gilles Turcotte.

DATE: 84-09-21

TITRE: Projets industriels de recherche et développement en communication **NO: 33**

OBJET: Que le MCQ s'engage à mettre des fonds importants dans des projets industriels de recherche et développement en communication particulièrement dans les logiciels, les communications et l'informatique.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications (MCQ), ministère de la Science et de la Technologie, ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

ÉTAT DE RÉALISATION: Le programme d'aide du MCQ est une réalité avec un budget de 2 000 000 $. Le programme a été rendu public en juin 1984. Au 24 septembre 1984, 29 projets ont été reçus par le ministère des Communications. Les projets sont à l'étude et l'un deux a franchi l'étape de la recommandation.

COMMENTAIRES: Le consensus est donc réalisé, mais la demande dépasse l'offre. Les retombées économiques sont importantes et permettent la création de plusieurs emplois spécialisés. Des sommes additionnelles seront nécessaires en 1985.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des programmes.

PAR: Louis Pelletier

DATE: 84-09-25

TITRE: Programme conjoint de bourses prioritaires. **NO:** 34

OBJET: Accentuer les efforts dans la formation de haut niveau (2e et 3e cycles). Le MEQ et le MCQ conviennent d'un programme conjoint de bourses prioritaires pour les études avancées en communication. Concertation souhaitée entre l'industrie et l'université afin de s'entendre sur les besoins réels.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et le ministère des Communications du Québec (MCQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: Suite à la Conférence socio-économique sur les communications, le MCQ a adressé une demande au Conseil des ministres dans le but de créer dix (10) bourses d'étude dans le secteur des communications. Suite à des discussions au niveau du Comité ministériel permanent du développement culturel (CMPDC), il a été convenu de poursuivre les objectifs de ce projet par l'action du Fonds FCAC (Programme de formation de chercheurs et d'action concertée). A cet effet, le ministre des Communications a demandé à son homologue de l'éducation (responsable du Fonds) que la priorité soit mise sur la formation en ingénierie et en informatique, secteurs de base pour les communications.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-15

TITRE: Participation des femmes en sciences et en ingénierie **NO:** 35

OBJET: Encourager la participation des femmes aux domaines de la science et de l'ingénierie.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), entreprises.

ÉTAT DE RÉALISATION: Une étude est actuellement en cours au ministère de l'Éducation (MEQ) sous la direction de madame Michelle Berthelot concernant les facteurs qui empêchent les filles de se diriger vers les cours de sciences appliquées dans le système scolaire et ceux qui empêchent également les femmes de choisir des carrières scientifiques.

Le Conseil de la Science et de la Technologie a quant à lui mis sur pied un comité de 8 membres (5 femmes, 3 hommes) présidé par madame Nadia Thalmann, de l'École des Hautes études commerciales, qui vise à explorer le dossier de la participation des femmes au système scientifique au Québec. Ce comité doit faire rapport vers l'automne 1985.

La Direction des publications gouvernementales vient de faire paraître Les Femmes ça compte, un ensemble statistique dont la réalisation est l'oeuvre de Suzanne Mercier du Conseil du statut de la femme.

COMMENTAIRES: Ce sujet serait un bon thème de discussion au Forum, en utilisant l'outil statistique cité plus haut.

Une personne du ministère des Communications devrait également suivre les travaux du comité mentionné et la recherche exécutée au MEQ par madame Berthelot. Ces deux activités donneront sans doute lieu à des recommandations précises qui pourront être incorporées aux travaux du Forum.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Michèle Guay

DATE: 84-09-12

TITRE: Politique d'achat-développement en bureautique. **NO:** 36

OBJET: Mettre en oeuvre une politique d'achat-développement gouvernementale en bureautique comportant entre autres des projets pilotes et des programmes d'aide.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec (MCQ), ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) et le ministère de la Science et de la Technologie (MST).

ÉTAT DE RÉALISATION: Suite à la décision du Conseil des ministres en septembre 1983 de consacrer un fonds de 2,5 millions $ sur trois (3) ans pour encourager les projets de bureautique, le MCQ a invité les organismes gouvernementaux à soumettre des demandes d'aide financière pour la réalisation de projets pilotes de bureautique. En janvier 1984, sept (7) projets étaient sélectionnés, portant sur des fonctions et des clientèles fort variées et faisant appel à des technologies de pointe. Le MCQ continue à étudier les demandes qui lui parviennent, et d'autres projets pourront débuter d'ici la fin de l'année 1984-1985.

Le MCQ a de plus mis de l'avant des projets portant sur les fonctions horizontales inter et intra-ministérielles, par exemple le courrier électronique gouvernemental, la gestion du personnel, la gestion financière, les outils d'aide à la décision pour les cadres. Ces projets seront réalisés en collaboration avec les organismes concernés.

Les études de démarrage des projets pilotes sont confiées à des firmes privées, leur permettant ainsi d'acquérir une expertise enviable dans le domaine de la bureautique; ces firmes pourront éventuellement exporter leurs services.

COMMENTAIRES: Plusieurs des projets envisagés nécessiteront le développement de logiciels, d'équipements et de réseaux de communications; ces développements seront confiés à des entreprises québécoises. De plus, les organismes gouvernementaux pourront servir de site d'essais pour les produits bureautiques développés au Québec.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: La Direction générale de la coordination interministérielle - Bureau central de l'informatique.

PAR: Georgette Faucher.

DATE: 84-09-26

Le financement

TITRE: Effets de l'aide gouvernementale. **NO:** 37

OBJET: Que les groupes ou entreprises profitant de l'aide gouvernementale permettent, sans ingérence dans leur fonctionnement, d'en constater les effets.

MAITRE D'OEUVRE: Les ministères des Communications, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de la Science et de la Technologie, la Société de développement industriel, la Société de développement des industries de la culture et des communications et l'Institut québécois du cinéma.

ÉTAT DE RÉALISATION: Rien de spécial n'a été fait en regard de ce consensus.

COMMENTAIRES: Rien de spécial n'a été fait en regard de ce consensus parce que de la façon dont il est interprété on peut le considérer comme réalisé. On a compris que le souhait exprimé était de voir l'impact de l'aide gouvernementale auprès des bénéficiaires. Les ministères et organismes désignés comme maître d'oeuvre nous ont souligné que les entreprises qui sollicitent de l'aide gouvernementale doivent déjà démontrer avec force détails la nécessité de cette aide et les effets de celle-ci.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-20

TITRE: Les services aux entreprises de presse. **NO:** 38

OBJET: Que les services offerts aux PME par l'administration publique puissent être accessibles aux entreprises de presse.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications (MCQ).

ETAT DE REALISATION: Ce consensus était tributaire du consensus no 40 (Répertoire des programmes gouvernementaux), lequel est réalisé depuis juin 1984. Quelque cent envois du répertoire ont été effectués dans les entreprises de presse (hebdos régionaux, quotidiens, mensuels). Sept réponses aux formulaires inclus (dont une seule en provenance des entreprises de presse) ont été remplis et retournés. Mais des contacts avec les ministères concernés afin de réaliser l'objectif du consensus 38 restent à faire.

SOURCE: Claude-Edgar Dalphond, Serge Lavallée (MCQ).

COMMENTAIRES: Le ministère des Communication, pour sa part, a lancé deux programmes (l'informatisation des entreprises de communication et aide a la recherche appliquée en communication) lesquels sont ouverts aux entreprises de presse. L'effort demeure à poursuivre auprès des autres ministères afin de rendre leurs programmes de subventions plus accessibles aux entreprises de presse.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Gilles Larochelle

DATE: 84-09-18

TITRE: Révision du PAMEC. **NO:** 39

OBJET: Que dans la révision du Programme d'aide aux médias communautaires, le MCQ tienne compte des propositions de ses partenaires.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications.

ÉTAT DE RÉALISATION: Dans le cadre de la révision du programme 84-85, les associations ont été consultées et chacune d'elles (Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec, l'Association des médias écrits communautaires du Québec, l'Association des radios communautaires du Québec) a déposé un document de travail et des propositions. Le ministère a intégré nombre de ces propositions dans la réalisation de son programme; notamment une somme de 250 000$ a été ajoutée à l'enveloppe de base portant ainsi le budget total à 2 250 000$.

De plus, le ministère entreprend une démarche similaire dans le cadre de la révision de son programme 85-86; une demande de budget supplémentaire est aussi en voie de préparation afin d'augmenter l'enveloppe globale disponible aux médias communautaires.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des programmes.

PAR: Guy Bergeron

DATE: 84-09-26

TITRE: Répertoire des programmes gouvernementaux. **NO: 40**

OBJET: Que le MCQ distribue un répertoire des programmes gouvernementaux à l'intention du secteur des communications.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec (MCQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: Le répertoire a été réalisé et distribué aux clientèles du MCQ, au printemps 1984. Le premier tirage de 500 exemplaires est presque épuisé. Malgré un bon accueil fait au répertoire, peu d'entreprises (7) ont complété et retourné le questionnaire intégré à la fin du document.

COMMENTAIRES: On envisage d'en publier une seconde édition.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Serge Lavallée.

DATE: 84-09-21

TITRE: Retombées des dépenses gouvernementales en audiovisuel. **NO: 41**

OBJET: Étudier les retombées économiques liées aux investissements et aux achats gouvernementaux dans l'industrie de l'audiovisuel. Les entreprises reliées à cette industrie suggèrent qu'elles se chargent de ces études, moyennant le soutien financier gouvernemental.

MAITRE D'OEUVRE: Association des producteurs de films du Québec (APFQ) et l'Association québécoise des distributeurs et des exportateurs de films (AQDEF).

ÉTAT DE RÉALISATION: L'APFQ souhaite élargir le champ de ce consensus au domaine de l'industrie cinématographique et étudier les retombées de la commandite gouvernementale et des divers programmes d'aide québécois et fédéraux.

L'APFQ a l'intention de proposer bientôt cette modification au nouveau conseil exécutif de l'AQDEF afin de mettre ce projet en marche le plus rapidement possible.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Michel Pelletier

DATE: 84-09-24

Les ressources humaines

TITRE: Adéquation entre besoins du marché et programmes de formation. **NO:** 42

OBJET: Que, dans la formation générale et la formation professionnelle, soit prise en compte une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les programmes offerts par les institutions d'enseignement. A ce chapitre, le MEQ et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) s'engagent à intensifier leur action et à tenir des rencontres de concertation sur cette question.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de l'Education du Québec (MEQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: Cette recommandation est devenue l'une des préoccupations majeures du MMSR. Il y a eu des rencontres entre les deux ministères, rencontres qui ont abouti à des transferts de personnel et d'argent du côté du MMSR. Le MMSR devient le maître-d'oeuvre de la formation professionnelle (avec toutes les ressources professionnelles nécessaires pour l'identification des besoins dans ce secteur) et le MEQ devient le dispensateur des cours à donner. Il y a aussi eu production d'un livre blanc sur le sujet au MMSR.

SOURCE: M. Claude Bélanger, Direction des communications, MMSR.

COMMENTAIRES: Tout le suivi qui a été accordé à cette recommandation n'est pas spécifique au secteur des communications.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Jean-Pierre Pelletier.

DATE: 84-09-21

TITRE: Centre de services et de soutien aux collèges. **NO:** 43

OBJET: Que le MEQ accepte le principe de la création d'un centre de services et de soutien aux collèges en matière de technologie de pointe; l'acceptation du projet lui-même étant liée aux modes de financement et de coordination entre la Fédération des cégeps et le MEQ.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de l'Education du Québec (MEQ) et Fédération des Cégeps.

ÉTAT DE RÉALISATION: Le centre des services n'est pas encore en opération. Le MEQ a déjà fourni 50 000$ à la Fédération pour qu'elle consulte les collèges , fasse connaître leurs besoins et dégage les avenues d'un tel centre. Une autre subvention de 50 000$ vient d'être fournie pour continuer l'étude. En attendant la mise sur pied du centre, la Fédération a mis sur pied des mécanismes d'information (sous forme de bulletin présentement) pour constituer l'embryon du futur centre. Les discussions sont en cours avec la Direction générale de l'enseignement collégial et l'on ne prévoit pas la mise sur pied du centre avant l'année 85-86 si l'on décide de créer effectivement ce centre.

SOURCE: M. Marc Gabriel Vallières, Fédération des cégeps.

COMMENTAIRES: La Fédération des cégeps croit qu'il y a urgence à mettre sur pied ce centre avant que les collèges (qui sont indépendants) ne décident de répondre individuellement à leurs problèmes, multipliant ainsi les coûts pour les services désirés.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Jean-Pierre Pelletier.

DATE: 84-09-21

TITRE: Enseignement en théâtre et en arts d'interprétation. **NO:** 44

OBJET: Que le MEQ et le MAC fassent une évaluation des programmes d'enseignement et que soit préparé un plan de développement des enseignements en théâtre et en arts d'interprétation, tant pour la formation que pour le perfectionnement; ceci à l'intérieur des mécanismes de coordination de la table nationale sectorielle de la formation en arts.

MAITRE D'OEUVRE: Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: Un comité de travail MAC/MEQ a produit un mémoire recommandant la création d'une École nationale des arts d'interprétation et celle d'un Conseil national de formation professionnelle en arts d'interprétation. Le mémoire a été présenté aux bureaux des sous-ministres des deux ministères: le bureau du sous-ministre du MAC doit revoir ce mémoire au cours de la semaine prochaine.

Le ministre du MAC a rendu publiques en mars et juin '84 La politique de la danse au Québec et La politique du théâtre au Québec: ces documents contiennent des recommandations à court et moyen termes concernant la formation et le perfectionnement.

En plus de maintenir ses programmes de soutien aux écoles nationales et privées d'arts d'interprétation, de maintenir le réseau des conservatoires de musique et d'art dramatique, le MAC, conformément à certaines recommandations de la Politique de la danse au Québec, a permis l'instauration de la gratuité à l'École supérieure de danse pour l'année 1984-1985 (150 000$) et a également permis l'ouverture d'une école de danse moderne en 1984-1985, l'École Linda Rabin (40 000$).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Jean-Pierre Pelletier

DATE: 84-09-21

TITRE: Information du public par la Fédération de l'informatique du Québec. **NO:** 45

OBJET: Que le MMSR et le MCQ s'engagent à fournir leur soutien à la FIQ qui s'est donnée comme tâche d'informer le public au sujet des impacts de l'informatique sur la société.

MAITRE D'OEUVRE: La Fédération de l'informatique du Québec (FIQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: Dans la foulée de ce consensus, les membres de la FIQ ont discuté à leur congrès annuel tenu en mai dernier, de l'opportunité de créer un Groupe d'information public: ce projet a reçu un accueil favorable. Ce Groupe viserait les professionnels non-informaticiens (notaires, avocats, médecins), des propriétaires d'entreprises et aussi le public consommateur. Il aurait comme objectif de les informer sur l'utilisation de l'informatique par: des guides de sélection des logiciels et équipements, des participations à des conférences, un kiosque mobile. Dans le cadre de ce projet, la Fédération a présenté une demande d'aide au ministère de la Science et de la Technologie au niveau du "Programme de soutien à des activités de diffusion de la culture scientifique et technologique par des organismes à but non lucratif". Une réponse est prévue pour bientôt.

SOURCE: Rencontre entre J. Bouvier (président ex-officio de la FIQ) et D. Blasi (ministère des Communications) le 13 juillet 1984.
G. Roy du ministère de la Science et de la Technologie.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction générale du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-19

TITRE: Cours de recyclage et emplois d'été en communication. **NO: 46**

OBJET: Reconnaftre l'importance de cours de recyclage qui tiennent compte de la formation générale, inclure des stages pratiques dans la formation des travailleurs et créer des emplois d'été pour les étudiants en communication dans des entreprises de ce secteur.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de l'Education du Québec et ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR).

ÉTAT DE RÉALISATION: Les efforts qui ont été faits se situent dans le cadre de la politique d'éducation des adultes. On a maintenant une politique de recyclage qui accorde une reconnaissance académique à des expériences de travail permettant ainsi à des travailleurs d'avoir accès à des études supérieures.

SOURCE: M. Claude Bélanger, Direction des communications, MMSR.

COMMENTAIRES: Il ne semble pas y avoir de suivi du côté des emplois d'été, et les efforts déployés ne sont pas spécifiques aux travailleurs des communications.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Jean-Pierre Pelletier.

DATE: 84-09-21

TITRE: Formation en entreprise. **NO:** 47

OBJET: Accentuer la formation en entreprise sous diverses formes, de concert avec les milieux d'enseignement, le gouvernement et les syndicats.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) et ministère de l'Education du Québec.

ETAT DE RÉALISATION: Depuis le 1er juin 1984, le MMSR gère un programme qui permet aux jeunes de 18 à 30 ans d'acquérir de l'expérience en entreprise. Ce programme de stages en milieu de travail est majeur au MMSR mais qu'il n'est pas spécifique aux communications.

SOURCE: M. Claude Bélanger, Direction des communications, MMSR.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Jean-Pierre Pelletier.

DATE: 84-09-21

TITRE: Cliniques mobiles de formation **NÖ: 48**

OBJET: Que les diverses associations de médias mettent sur pied des cliniques mobiles de formation en vue de perfectionner des artisans des médias.

MAITRE D'OEUVRE: Association de médias écrits communautaires du Québec (AMECQ), Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec (télévisions communautaires) (ROCCQ) et ministère des Communications du Québec (MCQ)

ÉTAT DE RÉALISATION: Les projets de cliniques de perfectionnement ont été déposés par les deux groupes communautaires auprès du MCQ en août 1984. Les demandes adressées au MCQ sont les suivantes:
- Médias érits communautaires: 12 500$
- Télévisions communautaires: 17 500$

Les activités de perfectionnement pourraient débuter au mois d'octobre 1984 pour se poursuivre jusqu'au printemps 1985.

COMMENTAIRES: Une analyse de ces projets a été effectuée au MCQ et des modifications ont été apportées à ceux-ci. L'évaluation des projets a été favorable et le MCQ a demandé au Conseil du trésor des budgets à cet effet.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des programmes.

PAR: Louise Roux

DATE: 84-09-18

TITRE:	Mini-programmes de formation de la CREPUQ.	**NO:** 49
OBJET:	Que les universités offrent des mini-programmes de formation à l'intention des professionnels en communication concernant l'administration, le génie électrique, l'informatique et les communications.	
MAITRE D'OEUVRE:	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)	
ETAT DE RÉALISATION:	La recommandation venait des recteurs d'université eux-mêmes. Présentement la CREPUQ n'est pas en mesure d'identifier quelles sont les universités qui y ont donné suite.	
SOURCE:	Monsieur Bernard (CREPUQ)	
COMMENTAIRES:	La CREPUQ fait présentement un inventaire qui ne sera disponible qu'à la mi-octobre.	
RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ:	Secrétariat du Forum	
PAR:	Jean-Pierre Pelletier.	
DATE:	84-09-21	

TITRE: Programme d'accès à l'égalité pour les femmes. **NO:** 50

OBJET: Mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes; entreprendre des études évaluant l'effet de l'introduction des nouvelles technologies sur l'emploi des femmes et leur faire une place de choix dans les programmes de recyclage.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de l'Éducation du Québec et ministère de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

ÉTAT DE RÉALISATION: La partie évaluation des effets des nouvelles technologies sur l'emploi des femmes a été partiellement couverte par les travaux de la commission 3 (L'informatisation, l'emploi et le travail) de la Conférence sur l'électronique et l'informatique; par ailleurs, le Centre de bureautique et ressources humaines qui doit voir le jour en octobre 1984 se préoccupera activement de ce sujet.

COMMENTAIRES: Il est proposé de ramener périodiquement cette préoccupation au Forum, afin d'évaluer/faire évaluer les progrès accomplis.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Michèle Guay.

DATE: 84-09-12

TITRE: Politique globale de l'emploi. **NO: 51**

OBJET: Que le gouvernement du Québec s'engage à mettre en place, dans les meilleurs délais, une politique globale de l'emploi.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR).

ÉTAT DE RÉALISATION: Une politique de cette nature est présentement en voie d'élaboration et il s'agit d'une priorité du MMSR.

SOURCE: M. Claude Bélanger, direction des communications, MMSR.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Jean-Pierre Pelletier.

DATE: 84-09-21

Les impacts sociaux

TITRE: Politique nationale des communications. **NO:** 52

OBJET: Que le MCQ s'engage à proposer à la consultation populaire, une politique nationale des communications qui tiendra compte de leurs impacts sociaux, culturels et économiques. Celle-ci devra s'arrimer aux débats que suscitera la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec.

ÉTAT DE RÉALISATION: "... au ministère des Communications nous avons compris un certain nombre de messages à la suite des échanges fructueux que nous avons eus au cours de cette vaste entreprise de concertation qu'a été le sommet.

Ces messages nous ont indiqué de façon claire qu'une politique nationale des communications doit être absolument axée sur l'action, privilégiant une approche sur le terrain beaucoup plus qu'une approche théorique qui risquerait de couler dans le béton des principes qui peuvent se révéler trop imperméables au changement...

La politique québéçoise des communications sera donc beaucoup plus un plan d'action qui épousera les réalités du terrain plutôt qu'une politique nationale, au sens traditionnel du terme, qui, même bien fignolée, a tendance à effleurer les cimes de la raison raisonnante au détriment parfois du pays réel. Les projets concrets reliés aux consensus exprimés lors du sommet, pour lesquels nous avons obtenu de nouveaux crédits, forment le noyau du plan d'action du ministère".

SOURCE: Jean-François Bertrand le 6 avril 1984 lors de la défense des crédits du ministère en commission parlementaire.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction générale des politiques.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-18

TITRE: Loi d'accès à l'information et le secteur privé. **NO:** 53

OBJET: Que la Loi d'accès à l'information couvre éventuellement le secteur privé.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications.

ÉTAT DE RÉALISATION: Ce consensus est directement relié aux conclusions auxquelles arrivera le groupe de travail concerné par le consensus no 54 (protection de la vie privée). Cependant, il semble que les intervenants concernés par le développement de ce consensus souhaitent analyser en profondeur l'application de la loi 65 dans le secteur public avant de songer à en étendre l'application au secteur privé.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Service juridique du ministère des Communications.

PAR: Marcel Boily

DATE: 84-09-18

TITRE: Groupe de travail sur la protection de la vie privée. **NO:** 54

OBJET: Que soit mis sur pied un groupe de travail portant sur toutes les questions reliées à la protection de la vie privée en regard des banques de données. A ce groupe de travail seront conviées, entre autres, les associations de consommateurs.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de la Science et de la Technologie, ministère des Communications du Québec et ministère de la Justice.

ÉTAT DE RÉALISATION: C'est à l'intérieur du cadre de révision du code civil et plus particulièrement dans des dispositions de nature générale que le ministère de la Justice croit qu'il faut entreprendre l'étude d'une loi d'accès à l'information qui pourrait s'étendre au domaine privé. Tout en donnant des garanties pour la protection de la vie privée. Pour ce faire, le ministère de la Justice a:

1) Créé un groupe de travail multidisciplinaire pour étudier la question. Présentement les représentants proviennent:

   Des ministères: Communications
   Science et Technologie
   Justice
   Industrie du Commerce et du Tourisme.

   Des organismes: Commission des droits libertés
   Commission d'accès à l'information.

   Le président du groupe de travail doit être nommé incessamment et il organisera des audiences publiques sur le sujet en avril 1985.

2) Donné un contrat de recherche à un groupe de travail de l'Université du Québec à Montréal sous la présidence de Me Boudreault pour ce qui concerne le phénomène des banques de données privées. Cette recherche portera sur les banques québécoises, canadiennes et internationales. Le rapport du groupe doit être déposé en mars pour alimenter le déroulement

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Marcel Boily

DATE: 84-09-20

TITRE: Système de paiements électroniques. **NO:** 55

OBJET: Une concertation nécessaire entre les consommateurs et les institutions financières de préférence à une réglementation, sur les systèmes de paiements électroniques.

MAITRE D'OEUVRE: Institutions financières.

ÉTAT DE RÉALISATION: La préoccupation exprimée par ce consensus en regard des systèmes de paiements électroniques a été reprise par la Commission 4 (L'intégration de l'informatique à la culture) de la Conférence sur l'électronique et l'informatique. Cette Commission a formulée un certain nombre de recommandations sur le sujet dans son rapport préliminaire. Désormais, c'est l'Office de la protection du consommateur (OPC) qui assurera le suivi de la question.

Le désir de concertation entre les consommateurs et les institutions financières demeure difficile. L'Association canadienne de paiements (ACP) (plus précisément le Conseil sénior de planification) qui est chargé de la planification et de l'introduction ordonnée des nouveaux systèmes de paiement électronique, a rencontré l'Association canadienne des consommateurs en janvier. Le sous-ministre aux Communications, M. Y. Tremblay a souhaité par lettre que la Fédération nationale des associations de consommateurs et l'Association des consommateurs du Québec soient associées à ce dialogue.

L'ACP organisera au mois d'avril 1985 un colloque sur "Les problèmes des transferts électroniques de fond".

SOURCE: Lettre de M. Harel (membre de l'ACP) à M. Tremblay.
Mme Pauline Roy-Lauzon de l'OPC et membre de la Commission 4.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-19

TITRE:	Numéro d'urgence universel (911).	**NO:** 56
OBJET:	Reconnaftre la pertinence d'introduire un numéro d'urgence universel (911), dossier que l'on suggère de référer aux organismes municipaux. Tous les partenaires concernés se disent prêts à collaborer.	
MAITRE D'OEUVRE:	Municipalités (ces dernières n'étaient pas participantes à la Conférence).	
ÉTAT DE RÉALISATION:	Le MCQ n'ayant eu aucune demande dans ce dossier n'a pas établi de suivi. Un appel à l'Union des municipalités nous a montré qu'il n'en savait pas plus que nous. On verra à établir un contact avec le ministère des Affaires municipales pour qu'il prenne le relai dans ce consensus.	
RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ:	Direction du développement des politiques en télécommunications.	
PAR:	Gilles Turcotte.	
DATE:	84-09-21	

TITRE: Normes de travail des journalistes. **NO:** 57

OBJET: Que les interlocuteurs intéressés définissent des normes minimales pour le travail des journalistes, particulièrement ceux travaillant en région.

MAITRE D'OEUVRE: Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) avec la participation de l'Association des Hebdos régionaux (AHR), l'Association canadienne de radio et télévision de langue française (ACRTCF) et la Fédération nationale des communications (FNC-CSN).

ÉTAT DE RÉALISATION: La FPJQ a préparé et diffusé dans le cadre d'un rapport intitulé "Pour que cesse l'exploitation des journalistes en région" un contrat-type de travail; la FPJQ avait reçu du MCQ une subvention de 4 916$ à cette fin. Ce document, qui a matérialisé les efforts de la FPJQ en vue d'assurer des normes minimales de travail aux journalistes, a été distribué à plus de 1000 exemplaires, particulièrement auprès des cercles de presse qui ont été identifiés comme des lieux privilégiés d'animation à cet égard.

La promotion de l'idée des normes minimales est donc déjà bien amorcée. Il reste maintenant aux journalistes à conclure des ententes, sur la base du contrat-type, avec des associations ou des employeurs. Un bilan de ce dossier sera présenté au prochain congrès de la FPJQ.

SOURCE: M. Jean-Pierre Gagné, secrétaire FPJQ.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Claude Edgar Dalphond

DATE: 84-09-21

L'État et ses partenaires

TITRE: Groupe de concertation sur le logiciel. **NO:** 58

OBJET: Que le CIEQ s'engage à mettre sur pied une commision pour aider spécifiquement le développement des logiciels.

MAITRE D'OEUVRE: Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec.

ÉTAT DE RÉALISATION: Ce groupe de concertation dit "Commission du logiciel" a été mis sur pied par le CIEQ avec la collaboration du ministère des Communications. La Commission a impliqué une quinzaine de personnes; dont quatre (4) représentants de ministères de la Science et de la Technologie, du Commerce extérieur, de l'Industrie du Commerce et du Tourisme et des Communications du Québec, les autres venant de l'industrie. Elle a donné lieu à deux (2) réunions de tous les invités (22 février et 14 mars 1984) [illegible] se sont par la suite subdivisés en trois (3) groupes de travail (financement, faire-faire gouvernemental et exportations-distribution). Les trois (3) responsables des groupes de travail ont remis leur rapport au président de la Commission M. Raymond Lafontaine (LGS), qui verra à intégrer le tout en un document (la version préliminaire est prête). Une réunion de l'ensemble des membres de la Commission est prévue pour bientôt dans le but d'approuver le document; par la suite celui-ci sera rendu public et/ou acheminé aux organismes concernés.

COMMENTAIRES: Ce consensus est maintenant réalisé.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction générale du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Démosthène Blasi (membre de la Commission).

DATE: 84-09-15

TITRE: Politique de faire-faire en audiovisuel. **NO:** 59

OBJET: Inviter le gouvernement à se doter d'une politique de faire-faire dans la production et la diffusion des productions audiovisuelles.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec.

ÉTAT DE RÉALISATION: Le ministère des Communications a adopté un plan d'action visant à répondre à l'ensemble des demandes du secteur privé. Concrètement, le ministère a entrepris des démarches visant à:

- établir au fichier des fournisseurs une section exclusive à l'audiovisuel et mise à jour de façon régulière;

- modifier les critères d'acceptation des soumissions de façon à tenir compte davantage de la créativité;

- reconnaître le statut d'entrepreneur-producteur et faire une distinction entre ceux-ci et les producteurs d'un jour;

- faire en sorte que les entrepreneurs-producteurs reçoivent une rémunération de base pour la préparation des soumissions;

- élargir l'inventaire des documents audiovisuels gouvernementaux confiés aux entrepreneurs-mandataires pour diffuser par la sollicitation et en concertation avec les ministères et organismes;

- instaurer une structure d'accueil des projets d'auteur et informer les entrepreneurs-producteurs des besoins gouvernementaux;

- servir de lien entre les entrepreneurs-producteurs et les ministères et organismes (fonction de courtier);

- faciliter le démarchage de projets de cofinancement.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction générale de la coordination des moyens en communication.

PAR: Michel Pelletier

DATE: 84-09-21

TITRE: Produits québécois fabriqués hors Québec. **NO:** 60

OBJET: Que le gouvernement du Québec envisage la possibilité de considérer comme produits québécois certains produits fabriqués hors Québec par certaines entreprises ayant des activités au Québec.

MAITRE D'OEUVRE: Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT).

ÉTAT DE RÉALISATION: Le MICT prépare pour la fin de l'année en cours une politique de développement de l'industrie québécoise de l'électronique. Cette politique devrait répondre à ce consensus.

COMMENTAIRES: Voir le consensus no 27: Priorité à la fabrication du matériel de communication.
Le concept exprimé par le consensus no 60 est complémentaire à celui de "mission mondiale" que peuvent avoir certaines entreprises québécoises (et canadiennes). Ce dernier se réfère à des activités de fabrication accordées en exclusivité mondiale à une filiale (ou établissement) d'une multinationale.

SOURCE: Marcel Ruel du MICT.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Démosthène Blasi.

DATE: 84-09-15

TITRE: Association des relationnistes et le fichier des fourgisseurs. **NO:** 61

OBJET: Que le MCQ appuie l'Association des relationnistes du Québec dans ses démarches afin que ses membres soient pleinement reconnus au niveau du fichier des fournisseurs du gouvernement.

MAITRE D'OEUVRE: Le ministère des Communications du Québec.

ÉTAT DE RÉALISATION: Depuis février 1984, l'Association des relationnistes du Québec (ARQ) a réécrit au ministre Alain Marcoux, responsable du fichier des fournisseurs (avec copie de correspondance au ministre Jean-François Bertrand) pour qu'il donne suite à la demande d'inscription au fichier central des fournisseurs du gouvernement. L'ARQ n'a eu aucune réponse à cette correspondance.

Depuis l'ARQ s'est fusionnée à la Société des relationnistes du Québec qui entend poursuivre ces démarches auprès du ministre responsable du fichier central des fournisseurs.

COMMENTAIRES: Le ministre des communications maintiens son appui à la Société des relationnistes du Québec.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Marcel Boily

DATE: 84-09-24

TITRE:	Les relationnistes et l'Office des professions.	**NO:** 62
OBJET:	Que le MCQ appuie la demande d'accréditation des relationnistes auprès de l'Office des professions.	
MAITRE D'OEUVRE:	Le ministère des Communications du Québec.	
ÉTAT DE RÉALISATION:	L'Association des relationnistes du Québec qui présentait cette requête, s'est fusionnée depuis, à la Société des relationnistes du Québec (SRQ) qui a repris la proposition. Le conseil d'administration de la SRQ a soumis un document de travail à ses membres en vue de présenter sa demande à l'Office des Professions au cours de l'année fiscale 84-85.	
RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ:	Secrétariat du Forum.	
PAR:	Marcel Boily	
DATE:	84-09-21	

TITRE: Juridiction en téléphonie et écarts tarifaires. **NO:** 63

OBJET: Reconnaître que le problème de la juridiction du Québec sur l'ensemble du réseau téléphonique, des écarts tarifaires et de la réglementation en téléphonie, constitue une priorité sur laquelle le gouvernement du Québec et ses partenaires devront se pencher.

MAITRE D'OEUVRE: Le ministère des Communications du Québec (MCQ.).

ÉTAT DE RÉALISATION: L'évolution des événements dans le secteur des télécommunications met toujours plus en relief le sujet en titre. En particulier, il faut convenir que la décision qui suivra les audiences (débutant à la fin septembre) du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sur la concurrence pourra avoir des répercussions sensibles sur des territoires hors de la juridiction fédérale. C'est dans cette optique que le ministre Jean-François Bertrand a invité son homologue fédéral au mois d'avril dernier à une rencontre fédérale-provinciale "pour aborder de façon franche et ouverte cette épineuse question".

De plus ce dossier a été évoqué lors de la rencontre entre le ministre québécois des Communications, M. Bertrand, et son homologue fédéral, M. Masse.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Gilles Turcotte.

DATE: 84-09-21

TITRE: Conférence sur le statut socio-économique et juridique de l'artiste. **NO:** 64

OBJET: S'entendre sur l'énoncé des principes directeurs de "La juste part des créateurs" et de la Conférence des associations de créateurs et de créatrices (CACC) devant présider à l'harmonisation des relations entre les créateurs et les autres intervenants du milieu; cet énoncé de principe reconnaît entre autres que l'auteur est titulaire des droits sur son oeuvre. Cela implique que le gouvernement du Québec prolonge son action auprès du gouvernement fédéral et qu'il organise une Conférence sur le statut l'artiste, sous la présidence du ministre des Affaires culturelles.

MAITRE D'OEUVRE Ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: Divers mémoires ont été préparés pour traiter de façon globale des différents aspects du droits d'auteur et ont été transmis aux diverses instances pour décision (en particulier au Comité ministériel permanent du développement culturel (CMPDC)).

De plus, le MAC a récemment soumis un mémoire au Conseil des ministres en vue d'obtenir son approbation pour organiser la Conférence sur le statut socio- économique et juridique de l'artiste. Dans ce mémoire on propose une Conférence qui comprendrait deux phases:
- une première pour établir un état de situation.
- une seconde pour valider les engagements pris.

Le MAC étudie le livre blanc préparé par le Gouvernement fédéral sur la révision de la loi sur le droit d'auteur.

SOURCE: Michel Brûlé du MAC.

COMMENTAIRES: Voir aussi les consensus no 24 (surveillance des droits de suite) no 65 (statut d'entrepreneur indépendant à l'artiste-interprète) et no 68 (table de concertation par l'Institut québécois du cinéma sur les droits de la création).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Louis Leclerc

DATE: 84-09-18

TITRE: Statut d'entrepreneur indépendant à l'artiste-interprète. **NO:** 65

OBJET: Que le gouvernement du Québec reconnaisse le statut d'entrepreneur indépendant à l'artiste interprète.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Affaires culturelles (MAC).

ÉTAT DE RÉALISATION: Divers mémoires ont été préparés pour traiter de façon globale différents aspects du droits d'auteur et ont été transmis aux diverses instances pour décision (en particulier au Comité ministériel permanent du développement culturel (CMPDC)).

De plus le MAC a récemment soumis un mémoire au Conseil des ministres en vue d'obtenir son approbation pour organiser la Conférence sur le statut socio- économique et juridique de l'artiste. Dans ce mémoire on propose une Conférence qui comprendrait deux phases:

- une première pour établir un état de situation.
- une seconde pour valider les engagements pris.

Le MAC étudie le livre blanc préparé par le Gouvernement fédéral sur la révision de la loi sur le droit d'auteur.

COMMENTAIRE: Voir consensus no 64 (Conférence sur le statut socio-économique et juridique de l'artiste).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Louis Leclerc

DATE: 84-09-18

TITRE: Le dialogue entre l'industrie de la publicité et le gouvernement. **NO: 66**

OBJET: Maintenir et accroitre le dialogue entre l'industrie de la publicité, le gouvernement et les autres parties intéressées. De plus, le MCQ servira de "guichet unique" pour le secteur au niveau de l'appareil gouvernemental.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec (MCQ) et Confédération générale de la publicité (COGEP).

ÉTAT DE RÉALISATION: Participation financière de 30 000$ du MCQ à une étude commandée à la firme d'expert-conseil Cégir par la COGEP. L'étude qui avait comme objet de positionner l'industrie de la publicité au Québec a été déposée au mois de juin 1984 et sera publiée par le MCQ à la fin de l'automne.

Deux rencontres ont eu lieu, respectivement le 9 février et le 27 juin, entre monsieur le sous-ministre, Yvon Tremblay et la COGEP. Cette dernière y a exposé les problèmes de l'industrie de la publicité et discuté avec le MCQ des possibilités de coopération. D'autres rencontres sont prévues à l'automne afin d'élaborer, en concertation avec l'industrie, un plan d'action découlant des résultats de l'étude

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Frances Caissie

DATE: 84-09-21

TITRE: Impôt fédéral des compagnies de téléphone. **NO:** 67

OBJET: Entreprendre une action concertée, gouvernement, industrie et consommateurs afin de récupérer auprès du fédéral l'impôt sur le revenu des compagnies de téléphone opérant au Québec.

MAITRE D'OEUVRE: Le ministère des Communications du Québec (MCQ).

ÉTAT DE RÉALISATION: Le 16 mai 1984, après avoir obtenu l'aval du ministère des Finances du Québec, le MCQ a expédié une demande au ministère fédéral des communications (MDC) afin de récupérer le dit impôt sur le revenu des compagnies de téléphone opérant au Québec. Le MDC a transmis notre demande au ministère fédéral des finances qui nous a fait parvenir une réponse négative s'appuyant sur des raisons historiques.

COMMENTAIRES: On envisage une relance auprès du nouveau gouvernement fédéral.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques en télécommunications.

PAR: Gilles Turcotte.

DATE: 84-09-21

TITRE: Table de concertation sur les droits à la création. **NO: 68**

OBJET: Que l'IQC mette sur pied une table de concertation où seront invités les créateurs, les artistes, les producteurs et les distributeurs pour échanger sur la question des droits à la création.

MAITRE D'OEUVRE: Institut québécois du cinéma (IQC).

ÉTAT DE RÉALISATION: Divers mémoires ont été préparés pour traiter de façon globale des différents aspects du droits d'auteur et ont été transmis aux diverses instances pour décision (en particulier au Comité ministériel permanent du développement culturel (CMPDC)).

De plus le ministère des Affaires culturelles (MAC) a récemment soumis un mémoire au Conseil des ministres en vue d'obtenir son approbation pour organiser la Conférence sur le statut socio-économique et juridique de l'artiste. Dans ce mémoire on propose une Conférence qui comprendrait deux phases:
- une première pour établir un état de situation.
- une seconde pour valider les engagements pris.

Le MAC étudie le livre blanc préparé par le Gouvernement fédéral sur la révision de la loi sur le droit d'auteur.

COMMENTAIRE: Voir consensus no 64 (Conférence sur le statut socio-économique de l'artiste).

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Direction du développement des politiques des médias.

PAR: Louis Leclerc

DATE: 84-09-18

TITRE: Forum permanent sur les communications **NO:** 69

OBJET: Mettre sur pied un forum permanent en communication, regroupant les divers intervenants du monde des communications, chargé de conseiller le gouvernement sur les politiques à développer et de proposer au ministère des Communications des projets et autres actions concrètes.

MAITRE D'OEUVRE: Ministère des Communications du Québec

ÉTAT DE RÉALISATION: Le Forum a été crée et lancé. Il regroupe vingt-six (26) intervenants du monde québécois des communications, sous la présidence de monsieur Roger Jauvin. Déjà deux rencontres ont eu lieu soit les 18 juin et 21 août. Les membres du Forum ont étudié et adopté des règlements relatifs à leur mode de fonctionnement de même que les principes fondamentaux qui guideront leurs actions.

COMMENTAIRES: On peut dire que ce consensus est maintenant réalisé.

RESPONSABILITÉ DU SUIVI AU MCQ: Secrétariat du Forum.

PAR: Démosthène Blasi

DATE: 84-09-18

ANNEXE

Dans les fiches qui précèdent; l'objet, le maître-d'oeuvre et le numéro de référence des consensus viennent du document: "Inventaire des engagements et consensus de la Conférence socio-économique sur les communications - mars 1984". Comme le ministère des Communications avait été désigné pour assurer le suivi des consensus, cette responsabilité a été assignée à une direction ou un service à l'intérieur du ministère (Responsabilité du suivi au MCQ).

Si vous avez des renseignements à fournir (ou même des explications à demander) sur l'état de réalisation d'un ou de consensus de ce document, vous pouvez le faire soit au:

Secrétariat du Forum
A/S M. Marcel Boily
580, Grande-Allée Est, suite 360
Québec (Québec)
G1R 2K2
(418) 643-1887

ou à la direction du ministère des Communications du Québec responsable du suivi, parmi celles-ci:

Direction du développement des
politiques en télécommunications
580, Grande-Allée Est, suite 460
Québec (Québec)
G1R 2K2
(418) 643-8096

Direction du développement des politiques
des médias
580, Grande-Allée Est, suite 340
Québec (Québec)
G1R 2K2
(418) 643-1887

Direction du développement des programmes
580, Grande-Allée Est, suite 360
Québec (Québec)
G1R 2K2